

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 39 (1903)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

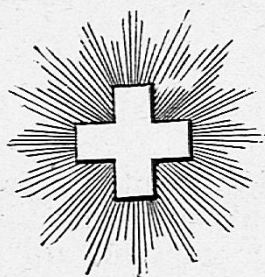
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Il y a cent ans.* — *Lettre de Paris.* — *Du rôle de la mémoire dans l'enseignement.* — *Chronique scolaire : Vaud. Berne. Allemagne.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Sciences naturelles : l'abeille (suite).* — *Dictées.* — *Récitation.* — *Comptabilité.* — *Gymnastique : type de leçon pour une classe fusionnée.*

IL Y A CENT ANS

L'*Educateur* du 28 mars écoulé a publié, sous la signature de G. Aubort, un article fort intéressant sur « l'Instruction publique dans le canton de Vaud en 1803. »

J'ai été curieux de rechercher quels étaient les traitements des régents vaudois il y a un siècle. En voici quelques échantillons :

Assens (1799), trois sacs de froment, trois sacs de messel, quatre sacs d'avoine (pour les ânes, probablement...!) le tout mesure de Romainmôtier ; demi-char de vin et 50 fr. d'argent.

Chavornay (1800), 366 florins et la valeur de quatre sacs de froment en argent. Outre le logement avec ses dépendances, le régent jouit d'une chenevière, d'un jardin et d'un plantage. Il a de plus douze chars de bois, et les javelles de blé à recueillir sur les champs pendant la moisson.

Bogis et Chavannes (1800). Pension à retirer du gouvernement : cinq coupes messel, mesure de Nyon et 20 florins d'argent. A retirer de la commune : 125 florins d'argent, deux cent quarante fascines de bois de chêne, outre le logement, deux jardins, la moisson à volonté des particuliers. Chaque père de famille paie au régent 12 baches par ou pour chaque écolier qui écrit et 6 baches pour les autres.

Bercher : Vingt-quatre quarterons de seigle, huit d'avoine, quatre de froment, mesure de Lausanne. En argent 72 livres ; quatre chars de bois de chêne, quatre de sapin. Un logement consistant en une *chambre où se fait l'école* et une cuisine.

Mathod : Pension argent 7 louis d'or ; en grains, deux sacs, soit seize quarterons de beau messel et autant de belle orgée, mesure d'Yverdon. Plus un pré rapportant environ un bon char de foin,

outre le recors. Un bon logement, un jardin et une chenevière, sans compter la part de jouissance aux biens communaux.

Brethonnières : Un sac messel, un sac d'orge, mesure de Romainmôtier, 20 francs en argent payables par l'État; trois sacs de graines mêlées, même mesure, et 16 francs payables par la commune, plus demi-quarteron de messel payable par chaque particulier ayant des enfants ou non; outre trois chars de bois de sapin, avec une part de menu bois égale à celle que retire chaque particulier annuellement...

Lachaux : Logement, deux quarterons de terre pour chenevière et plantage — six sacs de blé, mesure de Morges; une javelle à la moisson, de chaque particulier ayant des enfants à l'école — pour lequel objet la commune garantit un sac — 32 francs d'argent; 8 francs par hiver pour chauffer l'école — 2 batz par enfant; 2 batz pour chaque écolier fréquentant les veillées d'hiver, outre la lumière.

Constantine (Vully) : Pension du régent : en graine quarante-quatre quarterons de messel et froment, desquels la nation livre quatre quarterons de messel et quatre de froment. En argent 33 livres 1 florin, desquels la nation en paie 14. En outre 16 livres pour gouverner l'horloge. Il a son affouage, marqué au bois de la commune, le logement avec jardin, grange, écurie. Un et demi quarteron de terrain pour plantage. — La semature de douze quarterons de chaux. La commune ajoute, pour encouragement, une portion aux prés communaux, *et s'engage à faire chercher le bagage du régent à ses frais*. (Était-ce aux frais de la commune ou du régent?!...)

Froideville : Logement, jardin, affouage; 94 florins; une coupe messel — quatre sacs seigle, huit quarterons avoine. — Une quarte seigle et 1 batz pour chaque enfant; une javelle de chaque particulier; *terrein (sic)* pour chenevière, plantage et droit de garder une vache et des brebis.

A Bonvillars, le régent a la jouissance de l'herbe et des arbres du... cimetière !

A Corsier, à *Brent* (Montreux) chaque enfant apporte sa bûche pour le chauffage de la salle d'école.

Au Martinet (s. Savigny), le régent était grand propriétaire terrien. Il avait la jouissance de quatre poses de terre (!), outre un nombre respectable de sacs de froment, messel et autres graines. Il est vrai qu'il ne touchait, le pauvre, que 40 francs en espèces !

A Givrins, outre 15 louis en argent, le maître d'école recevait 40 livres de fromage, 20 livres de beurre et 20 livres de « séré ».

Arissoules et Rovray avaient un régent commun (sans calembour...) « La commune de Rovray, dit un journal de 1800, fait miser pour le loger et le blanchir et lui tremper sa soupe pendant huit mois, et la commune d'Arissoules fait de même pour les quatre autres mois... »

Le régent de la *Mauguette et Villars-Epeney* n'a point de loge-

ment et fait l'école à tour chez les particuliers qui ont des enfants. Ces particuliers « lui dressent la soupe et la couche... »

Comme vous voyez, il y avait dans le domaine des traitements d'instituteurs toute la variété désirable, et chaque commune avait sa manière de rétribuer « le régent ».

Puissent ces quelques exemples nous faire prendre patience et nous aider à attendre calmement la tant désirée augmentation !

A. ROULIER.

LETTRE DE PARIS

La toute récente célébration du centenaire de Quinet, rendue officielle par un vote de la Chambre et la participation du gouvernement, a revêtu le caractère très net d'une fête non seulement républicaine, mais *scolaire*. C'est la *Ligue de l'enseignement* qui, ayant eu la première idée de cette commémoration, en est demeurée l'organisatrice ; les discours prononcés à la Sorbonne au cours de la cérémonie du 1^{er} mars, l'ont été par M. Buisson, président de cette Ligue, par M. Charlot, président d'honneur de la *Jeunesse française*, et par M. Chaumié, ministre de l'instruction publique ; enfin, le Parlement avait voulu qu'un jour de congé fût octroyé à tous les écoliers de France pour qu'ils apprissent au moins à répéter le nom d'Edgar Quinet avec un sentiment confus de lui devoir quelque gratitude.

L'ami et le compagnon de luttes de Michelet vient ainsi de prendre rang parmi les grands patrons de l'école populaire ; entendez par là l'école laïque, où s'enseignent, avec la morale purement humaine, les principes de raison par lesquels doit se conduire une démocratie émancipée de la tutelle ecclésiastique ; l'école, en un mot, que la troisième République a fondée en France et qui prend de plus en plus conscience de sa raison d'être et de sa mission.

Vous montrer en quelques mots comment Quinet a mérité cette espèce de canonisation laïque et que sa conception de l'école républicaine fut, il y a cinquante ans, exactement celle que nous nous appliquons à réaliser, voilà ce que je me suis proposé de faire aujourd'hui.

Membre de l'Assemblée législative en 1849, Edgar Quinet combattit avec une énergie malheureusement inefficace cette loi Falloux, ou loi de 1850, qui livra à l'Eglise, pour trente années, la surveillance et la direction morales de notre enseignement public. Mais si ses efforts furent stériles, sa pensée, jetée dans les esprits, ne le fut pas. « Il développa sa thèse, nous dit un de ses biographes, dans un livre qui n'a pas deux cents pages et qui est un de ses principaux titres à la reconnaissance de la démocratie française ; c'est *l'Enseignement du Peuple* (juin 1850). Il y démontre que l'Etat est seul capable d'enseigner la tolérance réciproque aux communions diverses, et que son enseignement doit être gratuit, laïque et obligatoire. »

Retenons seulement de ces trois épithètes la seconde, et voyons comment Quinet établit ce caractère de laïcité, qui doit être propre à l'enseignement public dans une société où il n'y a plus de religion d'Etat, mais où la liberté des cultes fait partie de la charte fondamentale de l'Etat.

Sa proposition de fond est celle-ci : Qu'une religion « longtemps maîtresse d'un peuple » ait cessé « d'être la religion de l'Etat », cela signifie que « telle religion a cessé d'être l'ainée de l'Etat, qu'elle a perdu l'intelligence de ce qu'il réclame » ; et que, par suite, « le sacerdoce, qui n'a pas su garder la direction de la société civile », ne peut plus être « dépositaire du principe d'éducation nécessaire à cette société ». Il va dans un sens, elle va dans un autre ; et la « science des dogmes particuliers » et celle des « choses humaines » se séparent de plus en plus. Le fait même de l'existence légale de plusieurs cultes rivaux démontre surabondamment ce divorce. L'un ou l'autre des clergés officiels, s'il avait la direction de l'éducation publique, ne pourrait professer l'égalité des cultes « sans apostasie », puisque le propre de tout culte est de se croire et de se proclamer le seul vrai, ou du moins le meilleur, d'où résulte qu'un enseignement d'Eglise aboutirait forcément à dissoudre la société française telle qu'elle est issue de la Révolution, le principe de la liberté de conscience et l'accord des citoyens fondés sur le respect mutuel des opinions et des croyances forment l'une des assises de cette société.

Je ne puis m'abstenir de vous citer à cette place un passage singulièrement lumineux et fort, qui résume, sur cette question de fond, toute l'argumentation du vaillant théoricien de l'enseignement laïque :

« Un peuple qui se soustrait à la domination exclusive d'une Eglise affirme, autant qu'il est en lui, qu'aucun sacerdoce ne possède la vérité sociale à l'exclusion des autres. Par cette révolution, la plus grande qui se puisse consommer chez lui, l'ancienne religion, obligée de partager l'autorité avec ses adversaires, descend au rang d'une secte. — La société admettant également toutes les croyances, les repoussant également comme direction exclusive, déclare par là que l'esprit nouveau qui habite en elle est l'opposé de l'esprit sectaire. Par cela seul que nulle des religions positives ne peut renfermer les religions opposées, chacune d'elles se trouve incapable de fournir à la société nouvelle son principe d'éducation ; et ce que ne peut faire aucune secte en particulier, elles le peuvent encore moins faire toutes ensemble. Le catholicisme, le protestantisme, le judaïsme, et, si vous le voulez encore, le mahométisme, ne peuvent, par leur mélange, produire le principe de concorde, d'alliance, sur lequel la société française veut se reposer, en communion avec l'humanité entière. »

Qui donc pourra, seule et sans contradiction, enseigner les principes vitaux de la société laïque, sinon cette société elle-même, par la voix des maîtres qu'elle aura formés à les répandre, et qu'aucune autorité étrangère ou contradictoire ne viendra forcer à démentir à toute heure leur enseignement ? Là est la raison d'être de l'école laïque ; et en même temps là est la source du devoir qu'elle a de nourrir les jeunes âmes des vérités de la morale

laïque. Quinet établit cette double conséquence avec une logique aussi rigoureuse qu'éloquente. Il montre que l'instituteur n'est pas seulement, au point de vue moral le « répétiteur du prêtre » ; qu'il a « un dogme plus universel que le prêtre, car il parle tout ensemble au catholique, au protestant, au juif, et les fait entrer dans la même communion civile » ; qu'il enseigne enfin « ce qu'aucun prêtre ne peut enseigner : l'alliance des Eglises dans une même société. » Il dit encore que la société, sans le prêtre, croit à la justice, à la vérité et à l'ordre, puisque tous ses efforts tendent à s'en rapprocher le plus possible ou à les réaliser de son mieux par le droit, la science et les institutions. Or, qu'est-ce que vérité, justice et ordre absolu, « sinon la source éternelle des idées divines, c'est-à-dire cette *essence du bien sur lequel se règlent les mœurs de l'Etat* ? » Tout cela, c'est précisément la matière de l'enseignement moral laïque ; ce sont les principes moraux que la société laïque aura toujours à enseigner. Et lui en contestât-on le droit ou le pouvoir, il resterait encore ceci qu'elle « peut mieux qu'une autre s'enseigner elle-même » ; ce qui équivaut à répéter qu'elle peut, mieux que toute Eglise, enseigner le « principe de l'amour des citoyens les uns pour les autres, indépendamment de leur croyance ».

Ce sont ces grandes et solides idées d'Edgar Quinet qui ont pris corps dans nos lois scolaires depuis 1880 ; et c'est d'elles que nous devons continuer à nous inspirer dans notre enseignement public, d'ailleurs sans aucun esprit d'hostilité — je le proclame avec Quinet lui-même — contre les leçons de dogme ou de morale religieuse que les ministres des Eglises donnent à leur place naturelle, c'est-à-dire dans les temples où ils ne sont entourés que de participants à leur foi. Nous ne songeons pas à empêcher tel ou tel père de famille de faire donner l'instruction religieuse à son fils. Nous repoussons seulement de toutes nos forces le « mélange de l'Ecole et de l'Eglise », parce qu'il conduit « à des contradictions dans lesquelles la liberté est impossible. »

H. MOSSIER.

Du rôle de la mémoire dans l'enseignement.

Peu de sujets touchent d'aussi près que celui-ci à notre activité professionnelle, et s'il a été proposé à l'étude des conférences officielles dans le canton de Vaud, il faut reconnaître qu'il mérite pleinement cet honneur.

C'est, d'ailleurs, une de ces questions toujours d'actualité et dont l'étude n'est jamais épuisée. Mais elle présente à l'heure actuelle un intérêt tout particulier pour tous ceux qui se rendent compte que nous traversons une période de rénovation pédagogique, où s'accomplit comme une refonte de l'art d'enseigner.

Autrefois, enseigner, n'était-ce pas faire travailler la mémoire, sans suite ni raison, et à peu près rien que cela ? Les exceptions même ne font qu'illustrer la règle. Il serait puéril de le nier : la mémoire avait le premier rôle dans l'enseignement qui paraissait presque ignorer les autres facultés, ces faces diverses d'une unique intelligence.

Mais voilà qu'aujourd'hui la pédagogie scientifique, peut-être mal comprise, en

tout cas mal pratiquée, risque de nous conduire à l'excès contraire, c'est-à-dire à n'accorder à cette même faculté qu'une place insuffisante.

Dans ces conditions, n'y a-t-il pas urgence à rechercher quel doit être le véritable rôle de la mémoire dans l'enseignement ?

Sans vouloir examiner en détail la manière de travailler de l'ancienne école primaire, nous prions ceux de nos collègues qui l'ont connue de se rappeler comment elle procédait. — En grammaire, par exemple, le maître donnait à chaque élève une tâche — pas toujours la même pour tous ceux d'une même volée — en marquant dans le manuel avec son crayon le nombre de lignes à *apprendre*. C'étaient des règles qu'il fallait réciter *par cœur*, dans la leçon suivante, quand il passait devant les longues tables massives et prenant tour à tour le livre de chaque enfant. Lorsque le manuel reprenait, fermé, sa place devant l'écolier, celui-ci l'ouvrait aussitôt pour se rendre compte *par le nombre des lignes* de l'étendue de la tâche nouvelle, marquée au crayon *sans un mot d'explication*...

En histoire, on *lisait* à l'école, puis on apprenait par cœur à domicile, quand on possédait un manuel. — Même manière de procéder en géographie : le maître indiquait une fois à la carte quelques-unes des données de la leçon ; les élèves devaient ensuite apprendre à domicile, toujours par cœur et sans carte, car le manuel n'en possédait pas. Quant à la *méthode*, elle consistait à marcher à reculons de l'inconnu vers le connu.

Les récitations françaises — des poésies régulièrement, s'il vous plaît — n'étaient non plus que des mémorisations machinales... celles-là mêmes qui ont amené le ton dit « d'école ».

Parlerons-nous de l'arithmétique et des nombreuses règles qu'on appliquait de confiance après les avoir apprises, aussi par cœur, comme des recettes de cuisine ? Et l'histoire biblique, c'est-à-dire le catéchisme... mais non, ne parlons pas du catéchisme, laissons-le dormir en paix : aussi bien l'énumération nous paraît-elle suffisante.

On le voit, dans le bon vieux temps — oh ! pas si vieux que cela d'ailleurs — la mémoire était la seule faculté que l'on eût l'air de reconnaître à l'enfant : on semblait ignorer toutes les autres forces de son être intellectuel : pouvoir d'observation, de représentation, de comparaison, d'abstraction et de jugement...

L'école moderne procède de tout autre façon. Son travail est une *synthèse partant des faits*. Elle base son enseignement sur *l'intuition* et procède par *comparaison* et *aperception* ; elle n'arrive à l'abstraction, à la généralisation, à la règle qu'après *l'étude raisonnée de nombreux cas concrets*. Enfin, pour arriver à incruster les notions nouvelles et les règles, elle en fait de non moins nombreuses *applications*.

En grammaire, en géographie, en histoire, en arithmétique, dans toutes les branches, on part des faits déjà connus et des notions acquises précédemment pour les compléter et en augmenter le nombre. Tout ce qui ne peut pas trouver dans le savoir de l'enfant un point d'appui naturel et suffisamment solide est laissé de côté jusqu'au moment opportun ; c'est *la simple logique appliquée à l'enseignement* ; et cette marche est évidemment la bonne.

Pour ce qui est de la grammaire en particulier, puisque nous avons déjà pris cette discipline comme exemple, on se souvient avant toute autre chose que son but est d'apprendre à parler et à écrire correctement, qu'elle n'est pas ce qu'on pourrait appeler une science pour la vie, mais seulement un *moyen scientifique*. Le maître part alors d'une phrase simple prise parmi celles que l'enfant emploie habituellement. Cette phrase est la base intuitive de la leçon ; elle permet au maître de faire saisir la notion nouvelle *par l'enfant lui-même* au lieu de la lui dire. D'autres phrases analogues à la première viennent apporter les variantes nécessaires et permettre de faire renouveler la petite découverte par un certain

nombre d'élèves de force décroissante, jusqu'à ce que tous aient compris. C'est alors le moment de conclure et de tirer la règle... si une règle est nécessaire.

On conviendra qu'il reste alors bien peu à faire pour la mémoire, ce qui ne veut pas dire que son utilité soit diminuée, mais seulement que ses sœurs, les autres facultés, ont travaillé pour elle. Il ne lui reste, en effet, qu'à retenir la règle, aidée encore en cela par les applications pratiques.

Et pourtant, chose surprenante, les règles, même les plus indispensables de la grammaire, ne sont pas parfaitement connues de beaucoup d'enfants. Les comptes rendus sur les sujets les plus actuels d'histoire naturelle, les leçons de géographie les mieux ordonnées, les résultats d'histoire les plus suggestifs ne sont pas non plus appris comme il le faudrait, bien qu'ils ne soient pourtant que l'expression de choses bien comprises et vivantes dans l'esprit... D'où cela provient-il ? — Précisément, croyons-nous, du fait que l'enfant s' imagine trop souvent qu'il sait dès le moment que son intelligence a pu dominer la matière de la leçon au cours de cette leçon avec le maître ou la maîtresse : autrefois, il étudiait parce que, sans étudier, il serait resté bouche close au moment de réciter ; aujourd'hui, il n'étudie pas ou étudie moins parce qu'il ne croit pas que cela soit nécessaire.

Est-ce à dire que l'enseignement moderne ne vaille pas celui de nos prédécesseurs dans la carrière ? Nous ne le croyons pas ; car mieux voudrait encore, à la rigueur, une mémorisation peut-être insuffisante de choses bien digérées par l'intelligence, qu'une reproduction impeccable moins servile de phrases vides de sens pour celui qui les débite.

Non, en appliquant les principes de la pédagogie éducative, nous sommes dans le bon chemin, nous suivons la bonne voie. Il faut seulement que nous remettons la mémoire en honneur pour faire bien retenir ce que notre enseignement aura préalablement rendu lumineux.

Nous concluons donc sur ce point capital que si la pédagogie scientifique ne paraît pas laisser à la mémoire, comme l'ancienne école, le premier pour ne pas dire l'unique rôle, elle lui assigne pourtant une place égale à celle des autres facultés avec lesquelles elle doit travailler de concert. Tel est, selon nous *le rôle de la mémoire dans l'enseignement*.

Nous pourrions nous arrêter là. Qu'on veuille bien cependant nous permettre d'examiner encore brièvement une dernière question, pratiquement inséparable de notre sujet, celle *des manuels* : le manuel n'est-il pas, en quelque sorte le chantier de la mémoire ?

Par malheur, plusieurs des manuels actuellement entre les mains des élèves ne sont nullement conçus en vue d'un enseignement logique et raisonné : nos grammaires, nos manuels d'histoire biblique et d'histoire nationale ne classent pas les notions de nos leçons dans l'ordre convenable, c'est-à-dire avec l'enchaînement qui les relie logiquement. Au lieu de contribuer au développement intellectuel de l'enfant, ils lui parlent comme si ce développement était déjà un fait acquis. Bref, ils ne s'adressent guère qu'à la mémoire.

Il y a ainsi une solution de continuité entre les leçons et le maître et le texte du livre. Et parce que la corrélation manque, l'intérêt, cet incomparable stimulant de l'étude, fait également défaut. Nous croyons ne pas nous tromper en attribuant pour une part à ce fait la désaffection de beaucoup de nos écoliers pour leurs manuels. Lorsque l'enfant retrouvera dans son livre le même esprit et le même ordre, dans la succession des idées, que dans la leçon à laquelle il a coopéré en classe, il étudiera plus volontiers et partant avec plus de fruit.

Il importe donc que le plan, ainsi que le contenu des manuels, soient mis en harmonie avec les principes de l'enseignement scientifique, si l'on veut que la mémoire puisse remplir à l'école le rôle naturel qui lui appartient. Espérons que ce sera le cas de tous les manuels qui seront remis à l'avenir aux élèves de nos écoles.

Voici maintenant nos conclusions :

1. Dans l'enseignement, le rôle de la mémoire n'est point isolé ; il est en rapport avec celui des autres facultés.

2. Ce rôle consiste essentiellement à fixer et à conserver gravées dans l'esprit de l'enfant les notions découlant d'un enseignement raisonné.

3. La mémoire doit trouver dans les manuels des élèves des sommaires clairs et précis dont les matières soient classées dans l'ordre où l'observation, la comparaison et le raisonnement les enchainent au cours d'une leçon bien donnée.

U.-H. DESPONDS.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Ecole normale. — Samedi 4 avril dernier a eu lieu, à l'Ecole normale, la proclamation des résultats des examens pour l'obtention du brevet d'instituteur et d'institutrices primaires.

La cérémonie a été ouverte par une prière de M. le pasteur D. Meylan ; puis M. Guex, directeur, a retracé le portrait d'un vieux régent d'autrefois, Jean-Daniel Sonnay, de la Dausaz, près Oron. Le vieux maître de Nyon a été un modèle d'éducateur. M. Guex souhaite que le second siècle de l'Indépendance vaudoise suscite parmi nous beaucoup d'instituteurs possédant les qualités de Sonnay et à qui, la carrière achevée, on pourra rendre le même témoignage que rendait Urbain Olivier à son vaillant maître : « Honneur et respect à la mémoire du vénérable instituteur ».

M. Gauthier, chef de service, a parlé au nom du Département de l'Instruction publique.

Des chœurs ont été chantés par les élèves sous la direction de M. C. Troyon ; puis la bénédiction a été donnée par M. le pasteur Meylan.

Voici les résultats :

Ont obtenu le brevet de régents : MM. Alfred Barbay, Féchy. Armand Bataillard, Romanel sur Morges. Frédéric Capt, du Chenit. Adrien Cruchon, Bercher. Woldemar Decker, Duillier. Samuel Dutoit, Moudon. Albert Fankhauser, Trub (Berne). Jules Guex, Boulens. Jules Guignard, l'Abbaye. Alphonse Jeannet, Ponts-Martels (Neuchâtel). Charles Koch, Belmont sur Lausanne. Alfred Lude, Château-d'OEx. Paul Mottaz, Syens. Marc Mottier, Ollon. Emile Nicod, Vullyens. Edouard Pilloud, Pomy. Edmond Pahud, Ogens. Ulysse Rossier, Villarzel. Paul Vallotton, les Clées.

Ont obtenu le brevet de régentes : Mlles Wilma Auberson, Essertines sur Yverdon. Jenny Basset, Goumoens-la-Ville. Blanche Benggeli, Chardonne. Marguerite Bolomey, Savigny. Marie Bonjour, Blonay. Alice Chapallaz, Lussy. Marie Chapuis, Epalinges. Jeanne Codéray, Romanel sur Morges. Estelle Cuatillon, Constantine. Jeanne Delécraz, Lausanne. Sophie Deleysin, Villeneuve. Marie Epard, Gollion. Rose Freymond, St-Cierges. Jeanne Friderici, Allaman. Jeanne Giddey, Grandvaux. Elise Gilliard, Mézières. Jeanne Golaz, l'Abbaye. Joséphine Goy, du Chenit. Ida Jaccaud, Montaubion-Chardonnay. Berthe Lyon. Lapraz. Julia Maget, l'Isle. Blanche Menétrey, Chavannes sous Lausanne. Marie Meylan, du Lieu. Marie Oguey, Ormont-Dessus. Mélida Pahud, Bioley-Magnoux. Fanny Reber, Schlangnau (Berne). Cécile Vassaux, Cudrefin. Emma Verdan, Neuchâtel. Olga von Arx, Stüsslingen (Soleure).

BERNE. — Société des instituteurs bernois. — *Assemblée des délégués.* — Elle aura lieu samedi le 18 avril, à 8 heures du matin, au Musée (Gesellschaftshaus, à Berne).

Les sections sont invitées à désigner les délégués qui devront les représenter à cette assemblée (art. 13 des statuts).

Tractanda : 1. Rapport annuel. — 2. Comptes de l'année écoulée. — 3. Dons. — 4. Propositions du comité cantonal concernant la bonification de frais pour élections et votations, et les déductions sur les versements à la caisse centrale. — 5. Projet de loi sur l'impôt (Rapporteur : M. Mürset, député à Berne). — 6. L'instituteur et les sociétés (Rapporteur : M. Krebs, instituteur à Bolligen). — 7. Statuts définitifs de la caisse de remplacement. — 8. Programme d'activité de 1903 (propositions). — 9. Rapport sur la fondation Flückiger. — 10. Ecole normale d'Hindelbank. — 11. Imprévu.

Remarque. — Les conclusions du rapport général sur la loi sur l'impôt seront imprimées pour l'assemblée et distribuées en séance. Si la liste des tractanda devait subir des modifications importantes, le comité cantonal en nantirait à temps les délégués par l'intermédiaire des sections.

ALLEMAGNE. — Dans la plupart des Etats allemands, l'inspection des écoles primaires est encore confiée aux pasteurs, et, bien loin de se relâcher, la subordination de l'Ecole à l'Eglise tend à devenir de plus en plus étroite.

Quelles sont les causes de ce fait ? C'est ce que recherche M. Rein, professeur de pédagogie à l'Université d'Iéna.

La première raison est d'ordre financier. On ne veut pas ou on ne peut pas inscrire au budget les crédits nécessaires à l'installation d'inspecteurs spéciaux et on se borne à donner une modeste gratification aux ministres des cultes chargés accessoirement de l'inspection scolaire.

La seconde raison est la peur qu'éprouvent les gouvernements des divers Etats allemands à l'égard du clergé catholique. On sait, en effet, quel rôle prépondérant joue, dans les assemblées délibérantes, le parti du centre catholique, bien qu'il ne représente qu'une minorité. C'est surtout par crainte du parti catholique ultramontain qu'on maintient l'inspection confessionnelle des écoles primaires : aucun gouvernement allemand ne voudrait recommencer le *Kulturkampf*.

Les conséquences sont graves, dit M. Rein. Le mécontentement des instituteurs s'accroît chaque jour et les fait adhérer aux partis politiques extrêmes. « On devrait, conclut le professeur d'Iéna, se souvenir que fermer la porte aux réformes les plus justifiées, c'est ouvrir la voie aux révolutions. »

Bibliographie.

Livre de Lecture à l'usage des Ecoles primaires, degré intermédiaire, par L. Dupraz et E. Bonjour. Ouvrage adopté par le Conseil d'Etat du canton de Vaud. — Luc. Vincent, imprimeur-éditeur, Lausanne.

Voici enfin ce volume, depuis longtemps réclamé par le corps enseignant primaire vaudois, et si impatiemment attendu. — Il est tout à fait digne de son prédécesseur, le *Livre de lecture* du degré supérieur ; peut-être même qu'il lui est supérieur. — Les auteurs ont bien compris que ce manuel doit être « un » ouvrage très précieux qui occupe la place d'honneur dans les leçons de langue. »

C'est de la lecture, en effet, que nous viennent la plupart de nos connaissances ; c'est elle qui nous fournit surtout les modèles d'élocution. L'enfant n'a pas de style à lui ; il ne fait que répéter ce qu'il a entendu ou appris. Il faut, si l'on veut qu'il soit un jour capable de dire clairement ce qu'il pense, lui faire savourer quelques beaux et bons modèles. Sans doute, les choses qu'il entend, qu'il voit, qu'il observe lui fournissent une quantité de notions ; mais pour que celles-ci prennent un corps, pour qu'elles deviennent des idées, des pensées, elles doivent être exprimées, par la parole ou l'écriture, et nous savons que ce n'est pas toujours très facile de faire des phrases correctes, simples et précises.

Les leçons de choses, si nécessaires pour développer l'observation et les facultés intellectuelles, pour enrichir le vocabulaire des écoliers ; les règles du langage

et de l'orthographe ; la connaissance des mots, de leur définition, de leurs formes, ont leur utilité, une utilité incontestable ; mais donnent-elles vraiment une idée du génie de la langue ? — « Elles sont à la langue, disait A. Vinet, » ce qu'un herbier est à la nature. La plante est là, entière, authentique, et » reconnaissable à un certain point ; mais où est sa couleur, son port, sa » grâce, le souffle qui la balançait, le parfum qu'elle abandonnait au vent ?..... » La langue française est répandue dans les classiques, comme les plantes sont » dispersées dans les vallées, au bord des lacs, sur les montagnes. C'est dans les » classiques qu'il faut aller la cueillir, la respirer, s'en pénétrer ; c'est là qu'on la » trouvera vivante ; mais il ne suffit pas d'une promenade inattentive à travers » ses beautés ».

Un Livre de lecture pour nos écoles doit donc être un recueil de morceaux courts, de modèles faciles à comprendre, à retenir, à imiter, soit pour le fond, soit surtout pour la forme. A cet égard, nous croyons qu'il serait difficile, si non impossible, de faire un choix plus judicieux que celui qui nous est offert par MM. Dupraz et Bonjour. L'enfant y trouvera, dans tous les domaines qui lui sont familiers, de délicieux récits et des descriptions qui non-seulement développeront son intelligence, son jugement, mais aussi son cœur et sa conscience.

Nous exprimons toute notre reconnaissance aux auteurs du Livre de lecture. Nous ne craignons pas d'être contredit en les assurant que leur ouvrage sera accueilli avec une réelle joie par les maîtres et par les élèves, et qu'il sera apprécié au-delà des limites du canton de Vaud. F. U. D.

Les nombreuses publications que les fêtes du 14 avril ont fait éclore n'empêcheront pas le petit opuscule publié par M. Gaillard-Pousaz sous le titre de *Chansons du Centenaire*, d'être le bienvenu.

A côté des morceaux connus auxquels les prochaines solennités vont donner un regain de jeunesse : le « Vivat au pays » (avec paroles de circonstance), la « Fita dau quatorze » que jamais bon Vaudois — et cette année moins que toute autre — n'entend sans attendrissement, cette brochure contient un chœur à trois voix qui peut être exécuté par les écoles ou les sociétés chorales, « Pour la fête du 14 », paroles de A. Clément-Rochat, musique de F. Gaillard-Pousaz. V.G.

Le canton de Vaud, 14 avril 1803, notice historique dédiée à la jeunesse des écoles vaudoises le 14 avril 1903. Rédaction de M. Paul Maillefer. Payot et Cie, éditeurs.

Cette brochure d'une cinquantaine de pages, ornée des portraits de Glayre, Muret, Monod, F.-C. de la Harpe, Pidou, Polier, préfet national et Reymond, chef des Bourla-papey, donne un résumé clair et précis des événements dont notre pays fut le théâtre de 1798 à 1803.

Après l'avoir lue, nos enfants — et aussi leurs parents — auront une juste idée de l'époque la plus agitée de notre histoire, ils auront appris à connaître et à estimer les grands patriotes qui ont travaillé à notre indépendance et comprendront mieux pourquoi nous fêtons le 14 avril.

La notice se termine par le tableau des membres du gouvernement vaudois de 1809 à 1903, et la 4^e page de la couverture reproduit la médaille du centenaire.

A. R.

Le Peuple vaudois, de Henri Warnery, musique de Gustave Doret, chez Payot et Cie, éditeurs, à Lausanne, vient de paraître sous la forme d'un beau volume imprimé avec soin sur papier vergé, avec une couverture de luxe aux couleurs vaudoises, la pièce du regretté Henri Warnery, le « Peuple vaudois » (avec musique de Gustave Doret) qui sera jouée, le 14 avril et jours suivants, au Théâtre de Lausanne à l'occasion des fêtes du Centenaire. (Prix : 2 fr.).

On peut prédire, sans risque de se tromper, que cette œuvre, tant au point de vue littéraire que musical, et sans parler du relief que lui donnent les circonstances spéciales de sa représentation, marquera un point lumineux dans l'histoire du théâtre national.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

L'abeille (suite).

§ III. COMMENT L'ABEILLE S'APPROVISIONNE.

8. Lorsqu'elle se pose sur une fleur, l'abeille se cramponne ordinairement sur le bord de la corolle au moyen de ses pattes ; celles-ci sont terminées par de petits crochets acérés qui leur permettent de se fixer rapidement et solidement.

9. Pour puiser le nectar sécrété en général au fond des corolles, l'abeille possède un organe admirablement conformé, c'est sa *trompe*, formée de plusieurs pièces délicates dont la plus longue est une sorte de *langue* hérissée de poils fins et flexibles et se terminant par une petite cuiller ou bouton. Cette langue est entourée de pièces allongées qui constituent la trompe et forment un tube à l'intérieur duquel elle se meut. Celle-ci n'est pas un tube, mais une *gouttière* dont les bords peuvent se réunir pour former un tube presque parfait, dans lequel le nectar est aspiré jusqu'à la bouche. Si la langue était un tube complètement fermé, étant donné sa petitesse, il risquerait d'être à chaque instant obstrué par les grains de pollen qui s'y introduiraient.

10. L'abeille ne se nourrit pas de nectar seulement, mais encore du pollen des fleurs. C'est en faisant cette récolte que les abeilles assurent la fécondation croisée dans une quantité de fleurs, grâce au fait que le pollen s'attache aux nombreux poils qui couvrent leur corps, et se trouve ainsi transporté. Elles possèdent pour cette récolte d'une fleur à l'autre l'outillage destiné à la cueillette et au transport du pollen aussi merveilleux et aussi compliqué que la trompe. Ce sont les pattes qui servent à cet office ; elles possèdent sur leur face interne une série de *peignes* formés de dents cornées, pointues et allongées. Les pattes, en frottant les côtés du corps, recueillent par le moyen des peignes tout le pollen resté adhérent aux poils.

Lorsque les peignes sont pleins, le pollen est chargé dans les *corbeilles*, sortes de cavités qui se trouvent sur le côté extérieur des jambes de derrière, et où il est retenu par une bordure de poils recourbés, qui rendent le même service que les perches que l'on place de chaque côté des chars pour en augmenter la charge.

Lorsque les corbeilles sont pleines de pollen, l'abeille dont les jambes semblent entourées de *culottes*, rentre au rucher.

11. Outre le nectar et le pollen, les abeilles absorbent une assez grande quantité d'eau pour digérer le pollen et diluer le miel contenu en réserve dans les rayons. Une colonie de 40 ruches peut absorber jusqu'à 7 litres d'eau en un jour.

§ IV. COMMENT L'ABEILLE SE DIRIGE.

12. Pour s'orienter dans leurs évolutions rapides au milieu des fleurs et pour retrouver leur ruche, les abeilles possèdent deux sens, très exercés, la *vue* et l'*odorat*.

De chaque côté de la tête se trouvent deux gros *yeux à facettes* ; chacune de ces facettes est hexagonale et représente la base transparente d'une petite pyramide à six pans, fonctionnant comme un œil simple. Le nombre de ces facettes peut s'élever jusqu'à 13 000 de chaque côté de la tête, chez les abeilles mâles.

Outre ces yeux à facettes qui leur permettent de voir de très loin et tout autour d'elles, les abeilles portent au devant de la tête trois petits *yeux simples* destinés à la vue des objets rapprochés.

L'expérience montre que les abeilles savent distinguer les couleurs mais, dans la visite des fleurs c'est surtout l'odorat qui les guide.

13. Ce sens si développé chez les abeilles a son siège dans les deux *antennes* admirablement conformées, qui se trouvent en avant de la tête et qui sont en même temps les organes du *toucher* et de l'*ouïe*.

Au moyen d'une bonne loupe, on constate que chaque antenne est formée de douze à treize articulations, grâce auxquelles elles ont une très grande mobilité. Toute leur surface est couverte de poils reliés au cerveau chacun par un filet nerveux et qui représentent de merveilleux *organes du toucher*.

Une ouvrière possède de douze à quinze mille de ces poils tactiles sur chaque antenne. Entre ces poils se trouvent de petites cavités également reliées au cerveau par un filet nerveux, ce sont les *organes de l'odorat* : chaque antenne en porte plusieurs milliers. Grâce à ces multiples organes, les abeilles perçoivent à un ou deux kilomètres de distance le parfum du miel et celui des fleurs et réussissent même à découvrir du miel caché dans une chambre fermée en y pénétrant par le trou de la serrure. C'est par les antennes également que les abeilles se reconnaissent et communiquent entre elles.

On reste émerveillé lorsqu'on songe que ces petits filaments d'à peine un demi-centimètre de longueur possèdent plus de vingt mille organes différents !

14. La sensibilité des antennes serait rapidement diminuée sans l'existence d'un petit appareil précieux : *le peigne à antennes* qui se trouve sur chacune des pattes de devant. C'est une sorte de rainure cylindrique de la grosseur d'une antenne et garnie intérieurement de poils raides formant un peigne. Les abeilles passent leurs antennes dans cette rainure, comme nous passons un épi de blé mûr au travers de la main fermée pour en enlever les grains. De cette façon les antennes sont constamment débarrassées des poussières, des grains de pollen, du miel ou du nectar qui les encombreront et diminuent leur sensibilité.

A suivre.

P. JACCARD.

DICTÉES

Instincts chez les insectes.

Sur la façade exposée au soleil, il y a un trou, dans lequel vous ne feriez pas entrer le tuyau d'une plume : c'est un nid ; il appartient à une sorte d'abeille qui vit solitaire. Voyez-la, elle vient de faire provision, ses pattes postérieures sont chargées d'une poussière jaune, le pollen, qu'elle a prise sur les étamines des fleurs. Elle entre dans ce trou : quand elle en sortira, elle n'aura plus de pollen aux pattes ; avec du miel qu'elle sait dégorger, elle en aura fait au fond de son nid une pâte savoureuse. Voici peut-être son dixième voyage d'aujourd'hui et elle n'est pas près de se reposer. Tous ces soins sont pour un œuf qu'elle ne verra jamais éclore ; d'ailleurs, ce qui sortira de cet œuf, ce n'est pas une abeille comme elle ; c'est un ver qui ne se métamorphosera en abeille que quelque temps après. Cependant, elle sait exactement la nourriture dont il aura besoin ; elle va la chercher, l'assaisonne et la prépare : la voilà partie.

Mon Dieu ! quelle est cette petite mouche si brillante qui marche sur la maison ? Son corselet est vert et son abdomen est d'un rouge de pourpre. Cette jolie mouche, cette pierre vivante s'appelle chrysès. Mais elle n'est pas là seulement pour briller au soleil, c'est aussi une mère de famille. Elle doit pondre un œuf d'où sortira un ver qui deviendra une mouche semblable à elle, mais qu'elle ne verra jamais. Elle aussi, elle sait la nourriture qu'il faudra à son enfant ; mais, plus richement vêtue que l'abeille, elle ne sait pas, comme elle, ramasser le pollen des fleurs ni en faire une pâtée avec du miel. Elle n'a qu'une ressource, elle ira pondre dans le nid de l'abeille.

La voici au bord du trou... elle hésite... elle se décide... elle entre. Mais voilà l'autre qui revient en bourdonnant. La chrysès a entendu ce bourdonnement qui est pour elle le son de la trompette guerrière. Elle veut s'enfuir, elle sort, mais l'autre, justement irritée, se précipite sur elle, la frappe de sa tête. Elle froisse et déchire la gaze miroitante de ses ailes et la jette sur le sable où elle tombe étourdie, inanimée. L'abeille entre alors dans son nid, dispose et prépare ses

provisions, puis repart. La pauvre chrysès n'est cependant pas morte ; elle se relève, se secoue, essaye de voler, mais ses ailes lacérées ne le lui permettent plus. Comment fera-t-elle alors pour échapper à son ennemi ? Il ne s'agit pas pour elle de s'enfuir, mais de déposer son œuf dans le nid et d'assurer l'avenir de son petit. Elle remonte péniblement ; par moment ses forces lui manquent, elle est forcée de s'arrêter ; mais enfin, elle arrive, elle entre. Cette fois, l'intérêt est pour elle. Tout à l'heure, elle n'était que belle ; maintenant, elle est malheureuse. Je sais qu'on pourrait faire une longue plaidoirie pour l'autre ; je ne voudrais pas avoir à juger. Ah ! elle ressort... elle s'enfuit !... mais elle est heureuse, elle a réussi !... Maintenant, je me sens fort touché pour l'abeille, car elle continue à apporter des provisions pour son enfant qui cependant mourra de faim, puisqu'il naîtra après celui de la chrysès.

ALPHONSE KARR.

Notre jardin potager.

Notre jardin potager est situé derrière la maison ; il est entouré d'une haie qui donne asile à de nombreux oiseaux ; quelques pruniers, des pommiers et des poiriers l'ombragent un peu. Il est divisé en carrés plantés de légumes de toutes sortes que bordent des plates-bandes, fleuries suivant la saison de giroflées, de jacinthes, de pensées, d'œillets et de reines-marguerites. Les allées sont bordées de groseilliers et de beaux rosiers. Une plantation de framboisiers et une bordure de fraisiers nous fournissent de délicieux desserts en été. Pendant la belle saison, notre jardin nous fournit asperges, pois, artichauts, haricots, salades ; en automne, nous y récoltons des choux, des choux-fleurs, des carottes, des raves, du céleri et aussi des cardons, que nous conservons dans notre cave pour l'hiver.

Notre jardin potager est bien entretenu, débarrassé des mauvaises herbes ; il est toujours propre et bien cultivé et un gros crapaud le délivre des insectes nuisibles qui s'attaquent aux légumes.

Exercices : I. Souligner les mots invariables, les écrire à la suite de la dictée en les classant suivant la partie du discours à laquelle ils appartiennent.

II. Mots contraires ; ex. : derrière : devant ; — nombreux : peu ; — fleuri : défleuri ; — etc.

M. MÉTRAL.

RÉCITATION

A une mère le jour de sa fête.

Toi si bonne, toi si parfaite,
Qui nous aimes d'un tendre amour,
Maman, c'est aujourd'hui ta fête ;
Pour tes enfants quel heureux jour !

Pour toi, chaque jour, tendre mère,
Nos voix invoquent le Seigneur ;
Mais ce matin notre prière
Avait encor plus de ferveur.

Dieu l'exaucera : sur ta vie
Il répandra tant de bienfaits,
Tant de calme, ô mère chérie,
Que tu ne pleureras jamais.

(Comm. par A. R.)

Puis, pour que tu sois satisfaite,
Nous ferons si bien nos devoirs !
Nous dirons sans lever la tête
Notre prière tous les soirs.

Nous ne ferons plus de tapage
Dès que tu nous le défendras,
Et le plus bruyant sera sage
Aussitôt que tu le voudras.

Embrasse-nous donc, mère aimée,
Oh ! presse-nous bien sur ton cœur ;
C'est notre place accoutumée
Dans la joie ou dans la douleur.

Elisa MOREAU.

Le nid d'hirondelles.

Possesseur d'un nid d'hirondelles,
Un enfant gâté

Veut leur donner la liberté ;
Et les pauvres petits ont à peine des ailes !

« Soyez libres, dit-il : tout l'est dans l'univers. »

Et la nichée est dans les airs.
Chaque oisillon, enchanté de lui-même,
Encouragé par un premier essor,
En essaye un second et, reprenant encor,
Fait, hélas ! naufrage au troisième.
L'un s'écrase en tombant, un autre meurt de faim,
L'autre est croqué par le chat du voisin ;
Tant qu'à la fin de la couvée,
Aucune tête n'est sauvée.

Laissons faire le temps ; tout arrive à son point.
L'à-propos est une science
Que les hommes n'entendent point.
On perd son avenir par trop d'impatience.
Sur un pareil sujet, je crains de trop parler ;
Un mot en dira plus que cent mille volumes :
Les oiseaux sont faits pour voler,
Mais attendez qu'ils aient des plumes !

VIONNET.

Morale : Parfois, les enfants regrettent de ne pouvoir aller, venir, faire ce qui leur plaît, comme s'ils étaient déjà grands ; cela les ennuie d'obéir à leurs parents, à leur maître. — Enfants, souvenez-vous de ces pauvres hirondelles : vous êtes pareils aux petits oiseaux ; la maison paternelle est pour vous comme un nid doux et protecteur. — La liberté est une belle chose, mais elle est dangereuse quand on n'est pas assez fort, assez sage pour s'en servir.

M. DUTOIT.

L'Eglantine.

C'est moi qui suis Eglantine,
La petite fleur mutine
Que partout l'on voit s'ouvrir ;
Mais mon épine tourmente
La main hardie qui tente
D'approcher pour me cueillir.

J'aime à vivre un peu seulette,
Sans forme, sans étiquette,
Dans les forêts, les ravins,
Parmi les hautes futaies,
Dans les taillis, dans les haies,
Tout comme au bord des chemins.

J'étaie sans arrogance
Ma fleur avec élégance.
L'entr'ouvrant au grand soleil.
Et, le soir, quand revient l'ombre,
Je m'endors dans la nuit sombre
D'un paisible et doux sommeil.

Mais je suis vite fanée,
Car ma frêle destinée
Dure au plus quatre ou cinq jours.
Puis, je languis et succombe,
Et ma collerette tombe
Dans le néant pour toujours.

DUROUVENOT.

COMPTABILITÉ

Note d'un serrurier.

M. Michaud, serrurier, présente à son voisin Badel, paysan, la petite note suivante pour le mois de décembre 1902. Etablissez-la. Il a réparé la fenêtre d'une cuisine ; pour cela, fourni 2 *équerrres neuves*¹ à 35 c. une, 10 boulons neufs à 7 c. pièce ; un crochet pour espagnolette 20 c. ; il a travaillé une demi-journée pour changer de place un fourneau potager et y faire des réparations, et demande f. 4,50, posé une serrure neuve qu'il a fournie pour f. 1,50, et retenu 3 anciennes à f. 0,80 une. Soudé 2 anses à 2 seaux à f. 0,35 l'anse.

¹ On appelle équerre de petits angles de fer qui supportent les fenêtres.

M. Badel, à M. Michaud, serrurier.

Doit

	Fr.	C.
2 équerres, à fr. 0,35	0	70
10 boulons, à fr. 0,07.	0	70
1 crochet pour	0	20
1/2 journée et réparations	4	50
1 serrure neuve pour	1	50
Réparations de 3 anciennes, à fr. 0,80.	2	40
Soudé 2 anses, à fr. 0,35	0	70
Total.	10	70

Acquitté le 8 janvier 1903.

MICHAUD, serrurier.

Note d'un jardinier.

M. X., à M. Fleury, jardinier à Yverdon.

Doit

	Fr.	C.
1. 4 capucines en vases, à fr. 0,60.	2	40
2. 6 douzaines glaïeuls, » 1,80.	10	80
3. 48 géraniums bouturés, » 3,—	12	—
4. 4 rosiers divers, » 1,20.	4	80
5. 3 douzaines plants pensées, » 0,15.	5	40
6. 8 douzaines plants marguerites, » 0,25.	2	—
7. 2 douzaines bégonias, » 0,45.	10	80
8. 3 douzaines plants giroflées, » 0,09.	3	24
Total.	51	44
Rabais.	2	50
Je dois payer	48	94
J'ai en poche 10 pièces de fr. 5	50	—
Je dois payer	48	94
J'ai assez puisqu'il me reste.	1	06

Acquitté ce 26 avril 1903.

FLEURY, jardinier.

L. DUROUVENOS.

GYMNASTIQUE

Type de leçon pour une classe fusionnée. (Garçons de 11 à 15 ans).

I. EXERCICES D'ENTRAÎNEMENT.

a) *Exercices de marche.* — Passer de la ligne à la colonne de marche en rompant par groupes. Changements de direction de la colonne de marche ; à gauche, à droite, ou bien en désignant le nouveau point de direction sur lequel il faut marcher. Ouvrir les rangs.

b) *Préliminaires avec cannes.* — 1, poser la jambe gauche fléchie en avant, canne derrière l'épaule gauche ; 2, position ; 3-4, même exercice à droite. 1, poser la jambe gauche fléchie de côté, canne derrière l'épaule gauche ; 2, position ; 3-4, même exercice à droite. 1, poser la jambe gauche fléchie en arrière, canne derrière l'épaule gauche ; 2, position ; 3-4, même exercice à droite.

II. EXERCICES DE SUSPENSION.

Perches obliques.

Elèves de 11 ans : Sauter en suspension fléchie à deux perches, sauter à terre et remonter immédiatement à la même suspension. (4 à 5 fois).

Elèves de 13 ans : Grimper à une perche avec croisement, jusqu'à une hauteur moyenne, puis balancer en arrière en suspension tendue et reprendre le croisement, 3 fois et redescendre.

Elèves de 15 ans : Grimper à une perche avec croisement et descendre en suspension fléchie sans croisement (c'est-à-dire sans l'aide des jambes).

III. EXERCICES DU TORSE.

Répéter les mouvements sous lettre b) du premier chapitre en ajoutant une flexion du corps dans la direction du pas et en tendant la canne en arrière en bas. Exemple : 1, poser la jambe gauche fléchie en avant, canne derrière l'épaule gauche ; 2, fléchir le corps en avant, canne en arrière en bas ; 3, revenir à la position précédente ; 4, position ; le même exercice à droite. Le premier mouvement doit être fait avec énergie et les 2^{me} et 3^{me} très lentement.

Pour l'exercice en arrière de côté, suivre le même principe.

IV. EXERCICES D'APPUI.

Barres parallèles.

Elèves de 11 ans : Monter au siège à cheval devant la main gauche, balancer en arrière et en avant au même siège, plusieurs fois, et balancer en arrière à terre, même exercice à droite.

Elèves de 13 ans : Monter au siège écarté devant les mains, balancer en arrière, en avant, en arrière, au siège écarté derrière les mains ; balancer en avant, en arrière, en avant et dorsal à gauche. Même exercice, mais avec le dorsal à droite.

Elèves de 15 ans : Monter au siège écarté devant les mains, saisir devant et élaner les jambes en arrière à l'appui couché facial, fléchir et tendre les bras 3 fois, balancer en avant, en arrière et facial à gauche. Même exercice avec le facial à droite.

V. EXERCICES DE SAUT.

Sauts à la planche d'assaut. La classe à 6 m. de la planche.

Elèves de 11 ans : Courir facultativement jusqu'au haut de la planche et sauter en avant à terre le plus loin possible.

Elèves de 13 ans : Courir et ne marquer que deux appels sur la planche et sauter en avant le plus loin possible.

Elèves de 15 ans : Courir et ne marquer qu'un appel au milieu de la planche et sauter le plus loin possible.

Hauteur du bord supérieur de la planche : 1 m.

VI. JEU.

Chevaux et cavaliers (voir *Manuel fédéral*, page 222).

E. HARTMANN.

PENSÉES

Donnez aux enfants des ressources d'esprit qui puissent durer autant que leur existence même ; des habitudes que le temps améliore et ne détruise pas ; des goûts et des occupations qui leur rendent la maladie tolérable, la politesse agréable, la vieillesse respectable, la vie digne et utile, la mort elle-même moins terrible.

SYDNEY SMITH.

On peut être bienfaisant sans être vertueux, on n'est pas vertueux sans être bienfaisant.

VICTOR COUSIN.

Les meilleures amitiés sont celles auxquelles nous pensons dans nos afflictions.

TH. DUFOUR.

Il est un pédantisme pire que celui de la science, c'est le pédantisme de l'ignorance.

LOUISE AUDEBERT.

A la longue, le sabre est toujours battu par l'esprit.

NAPOLÉON I^{er}.

F. MEYER.